

NOTE AU PUBLIC

LE PREMIER MINISTRE OUSMANE SONKO AU MAROC

Les étapes et les retombées d'une visite stratégique



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
PRIMATURE

BIC-GOUV

BUREAU D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT



Dix-sept (17) nouveaux instruments juridiques signés, un Forum économique réunissant les secteurs privés des deux pays, rencontre avec la Diaspora sénégalaise, visites d'infrastructures stratégiques et de lieux symboliques... Retour sur les principales étapes et les multiples retombées de la visite officielle que le Premier ministre Ousmane SONKO a effectuée au Maroc, du 26 au 28 janvier 2026, à l'occasion de la 15e Session de la Grande commission mixte de coopération sénégalo-marocaine.

ARRIVÉE DU PREMIER MINISTRE OUSMANE SONKO AU MAROC



Le Premier ministre Ousmane SONKO est arrivé le lundi 26 janvier 2026 à Rabat. Il a été chaleureusement accueilli par son homologue, M. Aziz AKHANNOUCH, et plusieurs personnalités marocaines. Le Chef du Gouvernement était à la tête d'une forte délégation, composée de plusieurs ministres, dont le ministre des Affaires étrangères, le ministre de l'Enseignement supérieur, le ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération et le ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage.

• VISITE DU MAUSOLÉE DE MOHAMED V



Avant d'entamer les travaux de la 15e Session de la Grande Commission mixte de coopération sénégalo-marocaine, le Premier ministre Ousmane SONKO s'est rendu au mausolée de Mohamed V, en compagnie du ministre porte-parole du Gouvernement marocain, Moustapha BAITAS. Après s'être recueilli à la mémoire du grand-père de l'actuel souverain, il s'est rendu, avec sa délégation, au siège du Gouvernement marocain pour rencontrer son homologue, M. Aziz AKHANNOUCH.

GRANDE COMMISSION MIXTE DE COOPÉRATION



Focus sur le discours du Premier ministre Ousmane SONKO

Avec son homologue marocain, M. Aziz AKHANNOUCH, le Premier ministre Ousmane SONKO a co-présidé, lundi 26 janvier 2026, à Rabat, les travaux de la quinzième Session de la Grande Commission mixte de coopération entre le Royaume du Maroc et la République du Sénegal. Un acte qui traduit, selon lui, une volonté commune de redynamiser la coopération Rabat-Dakar, conformément aux orientations définies par les plus hautes Autorités.

« Le cadre juridique de notre coopération, riche déjà de plus de cent trente (130) accords, va s'élargir avec la signature de nouveaux instruments juridiques. Ces ententes couvrent, pratiquement, tous les secteurs-clés de développement. Elles s'inscrivent, également, dans le cadre des axes prioritaires des référentiels de nos politiques publiques. »

Développement économique, transformations sociales profondes...



« Le Sénégal s'est doté d'un ambitieux programme de développement « l'Agenda national de Transformation – Sénégal 2050 » qui constitue notre feuille de route pour les 25 prochaines années. Ce programme a pour objectif de promouvoir un développement endogène et durable. Il repose sur quatre (4) axes stratégiques suivants : une économie compétitive - un capital humain de qualité et l'équité sociale - l'aménagement et le développement durables –la bonne gouvernance et l'engagement africain. Il ne s'agit pas seulement de développement économique.

Il est aussi question de transformations sociales profondes dont la finalité est de renforcer la cohésion nationale, de réduire les inégalités, de donner à chaque Sénégalais des raisons d'espérer pour lui et pour ses proches une amélioration de ses conditions d'existence. Une telle politique a ses exigences et des implications parfois inattendues. Mais nous ne sommes pas seuls sur ce chemin, nous en sommes conscients, certains de pouvoir compter sur des partenaires de toujours et de tous les jours comme le Royaume du Maroc pour réaliser cet agenda ambitieux. »

Plus d'équité dans les relations commerciales



« Notre coopération économique et commerciale est très dynamique. Mais, nous pouvons faire mieux. Faire mieux, c'est, également, travailler à plus d'équité dans les relations commerciales. Les déséquilibres notés dans les différents domaines de coopération sont préjudiciables, sur le long terme, à la qualité de nos échanges. Et indépendamment de toute recherche de responsabilité, nous devons discuter des causes de ces distorsions et envisager, ensemble, les solutions pouvant les traiter. Je sais que vous en êtes conscients. »

Travailler à la prospérité des deux pays

« Notre responsabilité, en tant qu'autorités politiques, est de travailler à la prospérité de nos États. Je souhaiterais saluer la contribution positive au développement du Sénégal des entreprises marocaines opérant dans les secteurs des Banques, des Assurances, de l'Agroalimentaire, des Bâtiments et Travaux publics, des Mines, de l'Industrie pharmaceutique, de l'Énergie, etc. Elles font partie du tissu économique du Sénégal, bénéficiant d'un égal accès que les entreprises sénégalaises à la commande publique, sont assujetties aux mêmes règles et bénéficient des mêmes avantages. Le Sénégal est un marché ouvert pour ces entreprises. Les entrepreneurs sénégalais peuvent avoir des attentes légitimes d'accéder aux marchés du Royaume du Maroc dans des conditions similaires et, sans doute, dans le cadre des politiques publiques de l'État du Maroc. »

La Diaspora au cœur des priorités

« Nos services diplomatiques et consulaires nous rendent compte des difficultés rencontrées et du bon accueil fait aux différentes demandes de traitement de certaines questions. Mais nous devons nous accorder sur des règles et principes qui permettent de renforcer l'intégration de nos différentes communautés. L'objet de ma venue au Maroc, c'est aussi exprimer au Peuple marocain frère toute l'amitié et l'affection inconditionnelles du Peuple sénégalais. Cette rencontre est destinée à replacer cette amitié au cœur des politiques publiques, à redynamiser notre partenariat et à doter nos Gouvernements d'une Feuille de route claire. »

Un engagement réitéré...

« Je voudrais réaffirmer l'engagement constant du Gouvernement sénégalais à œuvrer, sans relâche, au renforcement et à l'élargissement de la coopération avec le Royaume du Maroc, dans l'esprit des liens culturels, spirituels et historiques unissant nos deux Peuples et dans l'intérêt supérieur de nos deux pays. »

M. AZIZ AKHANNOUCH, PREMIER MINISTRE DU ROYAUME DU MAROC



« Donner une nouvelle impulsion à l'axe Rabat-Dakar »

Le Chef du Gouvernement marocain estime que le Sénégal et le Maroc doivent travailler à donner une nouvelle impulsion à leurs relations. « Nous avons une coopération modèle depuis plusieurs années. Il nous faut donner une nouvelle impulsion à l'axe Dakar-Rabat », a-t-il déclaré, lors de l'ouverture de la 15e Session de la Grande Commission mixte. M. AKHANNOUCH a également souligné les nombreux défis auxquels est confronté notre environnement géostratégique, notamment au niveau du Sahel. « Il nous faut une stratégie commune en vue d'accélérer l'intégration du continent », a-t-il déclaré. Son homologue sénégalais a également relevé la nécessité de se doter d'une stratégie pour hisser le niveau de la coopération entre le Sénégal et le Maroc.

SIGNATURE DE 17 NOUVEAUX ACCORDS

Janvier 2026

٢٠٢٦ يناير 26



Signés le lundi 26 janvier 2026, à l'issue de la 15e Session de la Grande Commission mixte de coopération, ces nouveaux instruments juridiques touchent des secteurs structurants :

Affaires étrangères :

- Mémorandum d'Entente sur les Consultations Consulaires

Transports terrestres :

- Protocole d'Application de l'Accord relatif aux transports internationaux routiers de voyageurs et de marchandises
- Convention de coopération dans le domaine de la Sécurité Routière
- Convention Cadre relative à l'assistance technique et à la formation entre la Société National des Autoroutes du Maroc et la Société Nationale Autoroutes du Sénégal

Numérique :

- Protocole d'Accord sur la coopération dans le domaine numérique

Infrastructures :

- Mémorandum d'Entente dans le domaine des infrastructures

Jeunesse :

- Projet de Mémorandum d'Entente dans le domaine de la jeunesse

Formation professionnelle :

- Convention Cadre de coopération dans le domaine de la formation professionnelle, entre l'OFPPT, l'AMCI, d'une part, et le Ministère de la formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion de la République de Sénégal, d'autre part



Enseignement supérieur :

- Accord-Cadre relatif aux Bourses d'études, de stages et de partage d'expertise
- Programme d'Application dans le domaine de l'Enseignement Supérieur pour la période 2026-2028

Santé :

- Accord de coopération dans le domaine de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture

Agriculture-Élevage

- Accord de coopération dans le domaine Agricole
- Accord de coopération dans le domaine des filières animales, de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments

Industrie-Commerce



- Accord de Coopération dans le domaine des Infrastructures Industrielles
- Protocole d'Accord entre l'Institut Marocain de Normalisation (IMANOR) et l'Association Sénégalaise de Normalisation (ASN)
- Mémorandum d'Entente sur la coopération entre l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME) et l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises du Sénégal « ADEPME »

Économie maritime :

- Accord de Partenariat et de Coopération entre l'Agence Nationale des Ports (ANP) et le Port Autonome de Dakar (PAD)

DAKAR ET RABAT VISENT 170 ACCORDS DE COOPÉRATION



Les Gouvernements du Sénégal et du Maroc entendent renforcer le cadre juridique de leur coopération en portant le nombre d'accords à 170. Un objectif ambitieux, décliné par le Premier ministre Ousmane SONKO, mardi 27 janvier 2026, à Casablanca, lors du Forum économique tenu en marge de la 15e Session de la Grande Commission mixte de coopération entre les deux pays. Selon le Chef du Gouvernement, au-delà des textes déjà signés, d'autres sont en cours de finalisation, de réactualisation. « L'objectif est de mieux accompagner les initiatives des entreprises privées et publiques des deux pays ». Déjà riche de plus de 130 accords, le cadre juridique de la coopération entre le Maroc et le Sénégal a été renforcé avec la signature, le lundi 26 janvier 2026, de 17 nouveaux textes concernant des domaines stratégiques.

FORUM ÉCONOMIQUE MAROC-SÉNÉGAL



Le Premier ministre Ousmane SONKO prône des échanges commerciaux équilibrés

Lors du Forum économique tenu à Casablanca, en marge de la 15e Session de la Grande Commission mixte de coopération entre le Maroc et le Sénégal, le Premier ministre Ousmane SONKO a appelé à des échanges commerciaux qui reflètent mieux les potentialités du Sénégal.

« Au-delà de rapprocher les entreprises marocaines et sénégalaises ainsi que les administrations des entreprises des deux pays, ce Forum est avant tout une formidable opportunité pour nouer des partenariats concrets, structurés par secteurs et créateurs de valeur et d'emplois. A cette fin, vous pouvez vous appuyer sur un cadre juridique déjà riche de plusieurs accords et conventions en faveur de la promotion et de la protection réciproque des investissements, du commerce, des transports routiers et aériens, du tourisme, entre autres. »

Une relation économique toujours en-deçà de son potentiel stratégique

« Malgré la richesse de notre cadre juridique, nous devons avoir une lucidité collective : le volume de nos échanges et la structure de notre partenariat ne reflètent pas encore le niveau qui correspond aux attentes légitimes de nos Peuples. En 2024, le volume global de nos échanges est évalué à près de 286 millions de dollars. Sur les 11 premiers mois de 2025, nos échanges commerciaux se sont établis à 307 millions de dollars. Ces chiffres montrent que notre relation économique est en progression, mais encore en-deçà de son potentiel stratégique. Ils nous disent surtout que la marge de progression est importante si nous changeons d'échelle et de nature. Ce constat n'est pas une critique mais une invitation à faire mieux, et surtout à faire autrement. »

Pour un changement de cap...

« Nous voulons passer d'une relation économique encore largement centrée sur des flux commerciaux à une relation plus mature fondée sur la complémentarité productive, la co-production, la transformation locale, et l'intégration de nos chaînes de valeur respectives. Nous ne voulons pas simplement acheter et vendre. Nous voulons produire ensemble, investir ensemble, transformer ensemble, exporter ensemble. Nous formulons ici la volonté de dynamiser le commerce sur une base plus équilibrée, à travers la mise en place d'un Comité commercial mixte et des échanges d'informations économiques et commerciales pour mieux connaître nos marchés respectifs. Nous rappelons enfin l'importance accordée à la ZLECAF, car notre ambition ne peut pas être seulement bilatérale ; elle doit être continentale, conformément aux orientations de nos plus hautes autorités. »

Une coopération dynamique, qui touche des secteurs structurants...

« Les investissements marocains agréés au Sénégal ont concerné des secteurs productifs et des projets significatifs, notamment dans l'industrie, l'agro-industrie, les infrastructures portuaires et la logistique, des segments essentiels pour transformer nos économies. À cet égard, sur la période **2010–2025**, les investissements marocains agréés dans le secteur productif font ressortir un portefeuille cumulé de trente-six projets, représentant un volume global d'investissements de **180,4 milliards FCFA (103 millions de dollars)** et la création de **1 856 emplois**. »

« Nous ne voulons plus seulement attirer, nous voulons attirer mieux... »

« Nous voulons des projets qui créent de la valeur localement, qui intègrent les fournisseurs locaux, qui forment nos jeunes, qui créent des emplois durables, et qui renforcent durablement la compétitivité et la structuration de notre économie. C'est une orientation cohérente avec l'Agenda 2050, notre référentiel de développement pour les 25 prochaines années. Nous l'avons exprimé lors du Forum Invest in Senegal 2025 : nous ne voulons plus seulement attirer, nous voulons attirer mieux, et nous voulons mesurer l'impact réel des investissements. »

Un partenariat fondé sur une complémentarité productive et opérationnelle

« Le Maroc dispose d'écosystèmes industriels éprouvés, d'une expertise reconnue en logistique, en ingénierie et en structuration de zones industrielles, ainsi que d'un secteur privé compétitif à l'échelle régionale. Le Sénégal, pour sa part, offre des ressources abondantes, de fortes potentialités agricoles et halieutiques, un accès privilégié à un vaste marché régional, des projets structurants en cours et une ambition affirmée de transformation locale. En articulant de manière stratégique ces avantages respectifs, nos deux pays peuvent co-construire des filières industrielles régionales solides, créatrices de valeur ajoutée, d'emplois et de souveraineté économique, au service du développement du continent africain. Les échanges commerciaux doivent mieux refléter les potentialités du Sénégal, et nos administrations doivent accompagner les entreprises sur les questions d'accès au marché, de conformité, de logistique, de normalisation et de financement du commerce. »



Une mobilisation des investisseurs du Sénégal et du Maroc

« Au-delà des échanges commerciaux, il s'agit de co-construire des projets créateurs de valeur, d'emplois et d'impact mesurable sur nos économies. Les deux Gouvernements s'engagent à garantir un cadre sécurisé, stable et incitatif, et à jouer pleinement leur rôle de facilitateurs. Ce Forum doit ainsi constituer le point de départ de joint-ventures gagnant-gagnant, au service du développement de nos entreprises et de l'avenir de notre jeunesse. »

Deux pays frères, une responsabilité historique

« Le Sénégal et le Maroc ont les atouts et la responsabilité de bâtir un partenariat économique africain fondé sur l'action, la production et les résultats. Si nous traduisons cette volonté en projets concrets et en emplois durables, notre coopération pourra devenir une référence. Nous réaffirmons notre attachement à une relation fraternelle, respectueuse et tournée vers l'avenir. »

RENCONTRE AVEC LES SÉNÉGALAIS ÉTABLIS AU MAROC



Après le Forum économique qu'il a co-présidé, à Casablanca, avec son homologue marocain, le Premier ministre Ousmane SONKO a rencontré la communauté sénégalaise établie au Royaume chérifien. Le Chef du Gouvernement a eu des échanges fructueux avec les acteurs de la Diaspora qui ont réitéré leur volonté de jouer un rôle déterminant dans le développement du pays. Un engagement confirmé par des propositions fortes.

Le Chef du Gouvernement, qui a pris note des différentes préoccupations soulevées, a invité nos compatriotes à faire preuve d'un sens élevé de responsabilité. Pour lui, chaque Sénégalais de l'extérieur se doit de jouer le rôle d'Ambassadeur de notre pays. « Le Sénégalais est connu pour sa bravoure, son intégrité et son abnégation dans le travail. C'est pourquoi, il doit éviter de verser dans la violence et tout autre acte interdit par la loi de son pays d'accueil », a-t-il déclaré.

Le Premier ministre a également rassuré les ressortissants sénégalais sur la solidité des relations entre le Sénégal et le Maroc. « Le Sport ne doit pas être source de division (...) L'Etat du Sénégal sait bien protéger ses citoyens... »

Cette rencontre traduit l'option claire du Gouvernement, sous l'impulsion du Premier ministre Ousmane SONKO, de placer la Diaspora au centre des priorités pour en faire un pilier majeur du développement économique et social du Sénégal.

VISITE DE L'OFFICE CHÉRIFIEN DES PHOSPHATES (OCP)



La visite de l'Office chérifien des phosphates (OCP) reste une étape décisive du voyage du Premier ministre Ousmane SONKO au Maroc. Avec sa délégation, le Chef du Gouvernement a rencontré les responsables de cette entreprise classée parmi les leaders mondiaux du marché des phosphates. Présent sur les cinq (5) continents, le groupe OCP compte environ 20 000 employés et collabore étroitement avec plus de 350 clients dans le monde. À travers cette visite, le Gouvernement réaffirme son engagement à faire de la filière phosphate un levier stratégique d'industrialisation et de développement du Sénégal, conformément aux orientations déclinées par le Président de la République.

VISITE DE L'UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE MOHAMED VI ET FIN DE LA TOURNÉE



Le Premier ministre Ousmane SONKO a bouclé son séjour au Maroc par une visite à l'Université polytechnique Mohamed VI, financée par l'Office chérifien des phosphates (OCP), où il a rencontré des étudiants sénégalais. Le Chef du Gouvernement a été raccompagné à l'aéroport par son homologue marocain, M. Aziz AKHANNOUCH, et plusieurs autres autorités du pays.

